

■ **Groupement forestier de la Serine**, à Marchissy, place du Tilleul, CH-550-1051526-8. Entreprise de droit public créée selon l'art. 44a de la Loi forestière du 19 juin 1996 et statuts selon décision du Conseil d'Etat du 19 décembre 2007. But: constitution d'un centre de compétence destiné à coordonner, organiser et réaliser les activités et travaux forestiers ou annexes dans les propriétés de ces membres et de tiers; promotion d'une gestion forestière efficiente et durable; gestion d'une équipe forestière et matériel nécessaire à l'exploitation des forêts; gestion et exploitation rationnelle des forêts dont il est propriétaire, locataire ou pour lesquels il a passé un contrat de gestion; administration d'une équipe forestière formatrice; promotion du bois et de ses produits dérivés; défense des intérêts collectifs de ses membres. Ressources: produit des activités, subventions, commerce de bois, cotisations, dons, vente de produits forestiers, activités commerciales liées au bois et à ses dérivés, gestion technique forestière et gestion de projets. Organes: assemblée générale, comité et commission de gestion. L'institution de droit public est engagée par la signature collective à deux de Humbert Philippe, de et à Marchissy, président, Berlie Jacques, de La Rippe, à Bursins, Hauser Pierre, de Chésèrex, à Burtigny, Lalancette Serge, de Radelfingen, à Essertines-sur-Rolle, et Miauton Pierre, d'Oleyres, à Bassins, tous membres du comité.

Journal no 3187 du 10.03.2008
(04387058 / CH-550.1.051.526-8)